

ORIGINAL

J'ai, Maître Souleymane Diangassi BAH, Huissier de Justice près les juridictions et la Cour d'Appel de Conakry, quartier Kouléwandy, Commune de Kaloum, Conakry, y demeurant, soussigné :

DONNE CITATION A COMPARAITRE A :

Monsieur Alphonse Charles WRIGHT, de nationalité guinéenne, Magistrat, Ministre de la Justice et de Droit de l'Homme, domicilié au quartier Minière, Commune de Dixinn, Conakry, où, étant et parlant à NANA Soumah ^{Secrétaire au Secrétaire Général du Ministère qui a reçu copie et} D'avoir à comparaître et se trouver présent, à l'audience correctionnelle du jeudi 22 juin 2023 à 09 heures 00 minute du matin et jours suivants, s'il y a lieu, par devant le Tribunal de Première Instance de Dixinn, siégeant et statuant dans la salle ordinaire des audiences au palais de Justice de ladite ville.

TRES IMPORTANT

Lui déclare que faute par lui de comparaître aux lieu, heure et jour que dessus, il sera rendu un jugement correctionnel réputé contradictoire sur la base des éléments fournis par ma requérante.

POUR :

Les plaignants sont victimes des infractions de dénonciations calomnieuses, diffamation, d'injures publiques, de violences et voies de faites et d'abus d'autorité des agissements de Monsieur Alphonse Charles WRIGHT, actuel Ministre de la Justice, Gardes des Sceaux et des Droits de l'Homme :

En effet, les plaignants sont des activistes de la société civile.

Ils sont regroupés au sein du FNDC et se battent nuit et jour pour la liberté, la démocratie, la justice et la primauté du droit dans notre pays :

Leur lutte citoyenne remonte de plusieurs années et a permis d'aboutir au changement de régime intervenu le 05 septembre 2021 par suite d'un coup d'Etat :

Ce coup d'Etat est le fruit de la lutte de tous les guinéens pro-démocrates regroupés au sein du FNDC :